



Protocole pour réaliser le contrôle des dispositifs d'ANC dans des bonnes conditions de sécurité en période de crise sanitaire COVID19

Pour rappel, l'ANC a toujours été un métier à risque.

A ce jour et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, afin de réaliser les contrôles des dispositifs d'ANC qui peuvent être difficilement différés, tout en préservant la santé des agents de terrain et celle des administrés, il est primordial d'adopter les gestes barrières et la distanciation sociale. Il faut également adapter son poste et ses pratiques de travail, reporter les missions et tâches qui peuvent l'être et encadrer les visites qui engendrent un déplacement chez le particulier.

Pour que l'agent puisse intervenir sur le terrain, la collectivité doit autoriser ses déplacements professionnels, mettre à sa disposition les équipements de protection individuelle et collective et mettre en place des procédures adaptées au contexte (avant, pendant et après la visite de terrain)

Seuls les agents ne présentant pas de pathologies listées par le Haut Conseil de la Santé Publique peuvent intervenir (<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=775>).

1) Organisation et aménagement des locaux

a) Bureau :

- Adapter le poste de travail.
- Maintenir une distance d'1,5m minimum entre agents ou de 4 m²/agent.
- Si pas possible, organiser le temps de présence dans les locaux (exemple : en alternant télétravail pour ceux qui disposent d'un logiciel métier sur le web).
- Dans le cas où le poste de travail est partagé, il doit être désinfecté entre chaque utilisation.

b) Local technique :

Attention un vestiaire doit être mis à disposition des agents et le nettoyage des vêtements de travail doit être pris en charge par l'employeur, machine à laver ou prestation de service (obligation légale : code du travail R 4228-6 et R4323-95 cf. articles reproduits en annexe)

- Privilégier un point d'eau et du savon,
- Il est rappelé que le matériel doit être nettoyé sur site,
- L'idéal est d'avoir un accès direct au local technique sans avoir à passer par les bureaux (si pas d'accès direct, se changer avant : vêtement dans un sac poubelle et lavage sur le lieu de travail), ne pas rentrer chez soi avec les vêtements de travail
- Douche mise à disposition par l'employeur (R4228-8 code du travail)

2) Equipement de l'agent

Tous les EPI doivent être fournis par l'employeur qui doit s'assurer de leur port effectif :

- Gants étanches type égoutier,
- Détecteur H₂S,
- Visière ou lunettes,
- Masque,
- Chaussures de sécurité coquées,
- Vêtements de travail (une tenue par jour)

3) Aménagement du véhicule : une seule personne par véhicule

Si le véhicule doit être partagé entre plusieurs agents, il doit être désinfecté après chaque utilisation (volant, levier de vitesses, frein à main, tableau de bord, rétroviseurs, poignée intérieure/extérieure, ceinture de sécurité, clef de contact, sièges...),

Equipements présents dans l'habitacle : fiche récapitulative de la procédure de la visite + élément propre de la visite (vêtements de rechange, document vierge, gel hydro-alcoolique, gants jetables, masque si contrôle vente ou réhabilitation (voir fiche sur comment mettre un masque)),

Equipements de l'arrière du coffre, poubelle, lingette désinfectante, gants d'égoutier et matériel classique de contrôle, un bac spécial "documents de terrain", un bidon de plusieurs litres d'eau, du savon, du papier d'essuie-main à usage unique, du gel hydro-alcoolique.

4) Déroulé des étapes du contrôle

a) Préparation de la visite :

- Prise de rendez-vous :

Appeler et envoyer un mail ou un courrier au pétitionnaire et à l'artisan s'il est concerné pour le(s) prévenir des conditions exceptionnelles et des contraintes strictes liées au contrôle :

- Demander à être impérativement seul sur le terrain. Pour les diagnostics, si l'occupant ou l'agent immobilier est présent, il doit rester confiné dans le logement pendant la durée de la visite.
- Echanger avec les intervenants (le maître d'ouvrage ou son représentant, l'artisan...) par téléphone portable,
- Pour le neuf, demander aux artisans de faire un reportage photos depuis le début du chantier (pour limiter les déplacements et servir d'éléments probants pour les prochains contrôles) et de l'envoyer au SPANC avant le contrôle de bonne exécution (les photos ne remplacent pas la visite terrain, art. 3 de l'arrêté contrôle 27 avril 2012),
- Pour l'existant, demander aux usagers que l'intégralité des regards soient ouverts et demander l'arrêt des systèmes d'aération des filières agréées et tout autre équipement électromécanique.
- Obtenir l'accord écrit de l'utilisateur pour intervenir.

- Préparation des documents (comme d'habitude) :

- Solliciter les adresses électroniques pour communiquer avec le particulier et échanger avant la visite,
- Les documents préparatoires et fiches de communications du service et tout autre document communiqués lors des visites de contrôle habituelles seront adressés préalablement par mail

b) Visite

- Avant la sortie du véhicule : fiche pour l'habitacle
 - Couper le contact et mettre le frein à main, mettre les clés dans la poche
 - S'équiper des gants à usage unique, lunettes et masque si nécessaire qui ne sera retiré qu'à la fin de la tournée, dans la limite de 4 heures d'affilé uniquement avec des mains propres
 - Prendre le formulaire ou tablette (si utilisation d'une tablette, lui mettre un film étirable jetable qu'il faudra retirer à la fin de chaque visite)
 - Aller prendre le matériel à l'arrière du véhicule

- Arrière du véhicule :
 - S'habiller (vêtements de pluie),
 - Prendre le matériel de contrôle désinfecté (disposé dans un seau par exemple)

S'assurer que les conditions de contrôle soient respectées

- Pendant la visite :
 - Si utilisation de support papier, faire toutes les prises de notes à la suite et les prises de vues et les séparer des manipulations de tampons potentiellement contaminés
 - Pour la tablette suivre les mêmes recommandations que pour le support papier
 - Pour tout complément d'info nécessitant d'appeler l'artisan ou le propriétaire attendre d'avoir fait tout le contrôle et se laver les mains avant de prendre le téléphone et si possible être de retour au véhicule
 - Ne pas hésiter à se relaver les mains aussi souvent que nécessaire

- Fin du contrôle :
 - Ouvrir le coffre
 - Déposer les documents de visite dans le bac spécial "documents de terrain,
 - Désinfecter le matériel, les gants d'égoutier, les ranger dans le véhicule
 - Nettoyer les lunettes ou visière,
 - Retirer les vêtements souillés ou contaminés si besoin (type surveste, vêtement de pluie, combinaison jetable...)
 - Nettoyer la poignée du coffre avec lingette désinfectante, la jeter dans la poubelle,
 - Retirer le film de la tablette et le jeter,
 - Jeter les gants à usage unique
 - Puis laver les mains de l'agent au savon, (privilégier le lavage avec savon qui est moins agressif pour la peau)
 - Fermer le coffre.

5) Retour au bureau

a) Véhicule :

- Sortir les documents pour les mettre en confinement (3 jours, temps de survie estimé du virus sur le papier) ou les mettre sous protège document
- Fermer la poubelle et la jeter
- Si véhicule partagé le nettoyer

b) Passage par le local technique :

- Nettoyer les EPI et les mains
- Retirer son masque
- Mettre les vêtements de travail à laver
- Prendre la douche, la désinfecter et aérer le local
- Se changer en vêtement de ville

6) Rappels concernant le COVID19

- Les symptômes
 - Maux de tête
 - Toux
 - Courbatures
 - Fatigues
 - Gêne respiratoire
- Les modes de transmissions
 - Postillons, gouttelettes (toux, éternuements)
 - Contact surfaces contaminées
 - Mains sur muqueuses (yeux, bouche, nez)
- Survie du virus : 3h sur surface inerte et 6 jours en milieu humide

Prenez soin de vous et des autres ; éviter les contacts, lavez-vous les mains régulièrement (voir fiches pratiques en annexe) et ne vous touchez pas le visage sans vous être lavé les mains. N'oubliez pas que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

En complément, nous vous invitons à consulter le protocole national de déconfinement : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>.

Pour plus de renseignement vous pouvez poser vos questions sur le forum de l'ARTANC ou sur l'adresse contact ci-dessous

Annexe article code du travail

Article R4228-1 :

L'employeur met à la disposition des travailleurs les moyens d'assurer leur propreté individuelle, notamment des vestiaires, des lavabos, des cabinets d'aisance et, le cas échéant, des douches.

Article R4228-2 :

Les vestiaires collectifs et les lavabos sont installés dans un local spécial de surface convenable, isolé des locaux de travail et de stockage et placé à proximité du passage des travailleurs.

Lorsque les vestiaires et les lavabos sont installés dans des locaux séparés, la communication entre ceux-ci doit pouvoir s'effectuer sans traverser les locaux de travail ou de stockage et sans passer par l'extérieur.

Pour les travailleurs qui ne sont pas obligés de porter des vêtements de travail spécifiques ou des équipements de protection individuelle, l'employeur peut mettre à leur disposition, en lieu et place de vestiaires collectifs, un meuble de rangement sécurisé, dédié à leurs effets personnels, placé à proximité de leur poste de travail.

Article R4228-6 :

Les vestiaires collectifs sont pourvus d'un nombre suffisant de sièges et d'armoires individuelles ininflammables.

Ces armoires permettent de suspendre deux vêtements de ville.

Lorsque les vêtements de travail sont susceptibles d'être souillés de matières dangereuses, salissantes ou malodorantes, les armoires comprennent un compartiment réservé à ces vêtements.

Les armoires individuelles sont munies d'une serrure ou d'un cadenas.

Article R4228-8 :

Dans les établissements où sont réalisés certains travaux insalubres et salissants, des douches sont mises à la disposition des travailleurs.

Article R4323-95 :

Les équipements de protection individuelle et les vêtements de travail mentionnés à l'article [R. 4321-4](#) sont fournis gratuitement par l'employeur qui assure leur bon fonctionnement et leur maintien dans un état hygiénique satisfaisant par les entretiens, réparations et remplacements nécessaires.

Bibliographie

- ATANC LOIRE-BRETAGNE et OUTRE-MER « Reprise des contrôles de bonne exécution par les SPANCs pendant la période de confinement au COVID-19 ». Version au 21/04/2020.
- FNCCR. La lettre S « Epidémie COVID-19 et continuité du service ». N°298 du 5 mars 2020.
- FNCCR « SPANC - Comment s'organiser pendant la période de crise sanitaire COVID-19 ? Quelles sont les obligations en matière de maintien des contrôles ? ». Avril 2020.
- FNSA « Technicien d'assainissement - Kit de lutte contre le Covid-19 ». Version au 7/04/2020.
- OPPBTP « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19 ». Version au 10/04/2020.

Liens internet

www.fnccr.asso.fr

www.fnsa-vauid.org/kit-de-lutte-contre-le-covid-19/

www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19

<https://atanc-bl-om.forumactif.com/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

www.canalisateurs.com/categories/alerte-news

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/covid-19-conseil-scientifique-covid-19>

<http://www.inrs.fr/risques/covid19/ce-qu-il-faut-retenir.html>

www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=775>

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

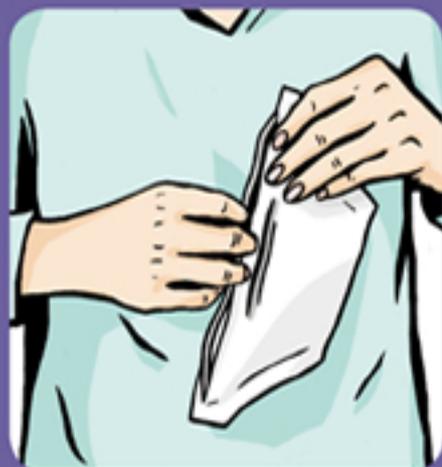
Fiche récapitulative de la procédure de la visite

- Avant la sortie du véhicule : fiche pour l'habitacle
 - Couper le contact et mettre le frein à main, mettre les clés dans la poche
 - S'équiper des gants à usage unique, lunettes et masque si nécessaire qui ne sera retiré qu'à la fin de la tournée, dans la limite de 4 heures d'affilé uniquement avec des mains propres
 - Prendre le formulaire ou tablette (si utilisation d'une tablette, lui mettre un film étirable jetable qu'il faudra retirer à la fin de chaque visite)
 - Aller prendre le matériel à l'arrière du véhicule
- Arrière du véhicule :
 - S'habiller (vêtements de pluie),
 - Prendre le matériel de contrôle désinfecté (disposé dans un seau par exemple)

S'assurer que les conditions de contrôle soient respectées

- Pendant la visite :
 - Si utilisation de support papier, faire toutes les prises de notes à la suite et les prises de vues et les séparer des manipulations de tampons potentiellement contaminés
 - Pour la tablette suivre les mêmes recommandations que pour le support papier
 - Pour tout complément d'info nécessitant d'appeler l'artisan ou le propriétaire attendre d'avoir fait tout le contrôle et se laver les mains avant de prendre le téléphone et si possible être de retour au véhicule
 - Ne pas hésiter à se relaver les mains aussi souvent que nécessaire
- Fin du contrôle :
 - Ouvrir le coffre
 - Déposer les documents de visite dans le bac spécial "documents de terrain,
 - Désinfecter le matériel, les gants d'égoutier, les ranger dans le véhicule
 - Nettoyer les lunettes ou visière,
 - Retirer les vêtements souillés ou contaminés si besoin (type surveste, vêtement de pluie, combinaison jetable...)
 - Nettoyer la poignée du coffre avec lingette désinfectante, la jeter dans la poubelle,
 - Retirer le film de la tablette et le jeter,
 - Jeter les gants à usage unique
 - Puis laver les mains de l'agent au savon, (privilégier le lavage avec savon qui est moins agressif pour la peau)
 - Fermer le coffre.

Bien **ajuster** son **MASQUE** pour **se protéger**



1 Repérer le haut
(barrette nasale).



2 Passer les élastiques
derrière la tête, de part
et d'autre des oreilles.



3 Vérifier que le masque
couvre bien le menton.



4 Ajuster le masque
en pinçant la barrette
sur le nez.



5 Tester l'étanchéité :
couvrir le masque
avec une feuille
en plastique et inspirer ;
le masque doit se plaquer
sur le visage.



6 Après usage,
retirer le masque
par les élastiques.

Lavage des mains avec du savon



1/ Mouiller abondamment
les mains.



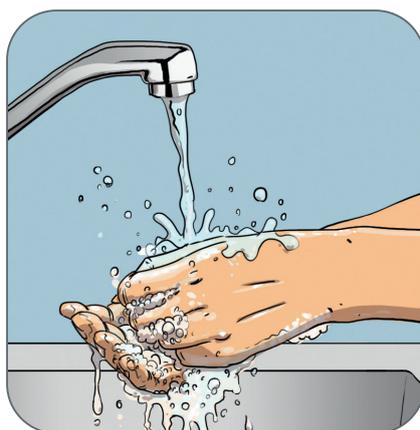
2/ Appliquer le savon et frotter
paume contre paume.



3/ Bien savonner entre les doigts
et sur le dos des mains.



4/ Frotter au moins 30 secondes
en insistant sur le bord
et le dos des mains,
la paume, les pouces,
les ongles et les poignets.



5/ Rincer abondamment.



6/ Essuyer et sécher les mains
à l'aide d'un papier
essuie-mains à usage unique,
refermer le robinet
avec le papier et le jeter.

© Franckie Alarcon

www.inrs.fr

Hygiène des mains



par friction hydroalcoolique



1 Déposer le produit dans le creux de la main



2 Frotter largement paume contre paume



3 Frotter l'un après l'autre le dos de chaque main



4 Frotter entre les doigts



5 Frotter le dos des doigts contre la paume de l'autre main



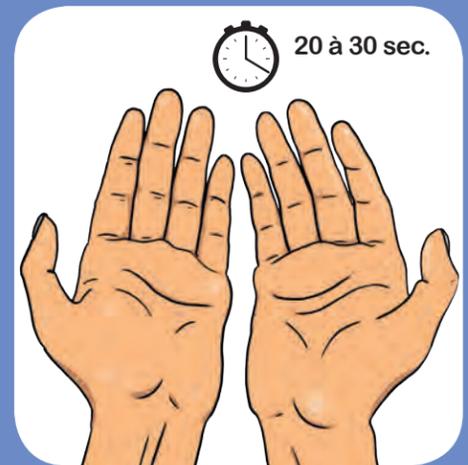
6 Sans oublier les pouces



7 Insister sur le bout des doigts et les ongles pour chaque main



8 Terminer par les poignets



9 Frotter jusqu'au séchage complet des mains. Ne pas rincer, ni essuyer